

Le 9 mars 2011 POM C

**417 Direction de la police et des affaires militaires, Fonds de loterie;
approbation du compte 2010**

1. Objet

Le compte du Fonds de loterie affichait fin 2010 un avoir brut de 97 670 613 francs. Vu les subventions promises qui n'ont pas encore été versées (42 419 370 CHF) et les frais administratifs pour 2010 (346 085 CHF), l'avoir net est donc de 54 905 158 francs.

Dans son rapport de révision du 4 février 2011, le Contrôle des finances confirme l'exactitude des données du compte 2010.

2. Base légale

– Article 39 de la loi du 4 mai 1993 sur les loteries (RSB 935.52)

3. Proposition

Le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil d'approuver le compte 2010 du Fonds de loterie.

Au Grand Conseil

